

Image not found or type unknown



Vente d'une voiture et plainte de l'acheteur après

Par **fransousca**, le **04/02/2008** à **20:36**

J'ai vendu ma voiture la semaine dernière. Avant de la faire passer au contrôle technique, je l'ai faite réparer car elle présentait une fuite du liquide LHM . Le garagiste m'a dit que ce n'était pas grand chose et la réparation était minime. Ensuite ma voiture est bien passée au contrôle technique avec la mention " légère fuite hydraulique" et autres petits problèmes anodins, comme peut présenter toute voiture de 190 000 km. Je l'ai vendue 1000 euros.rnL'acheteur m'a rappelé, il me dit que la voiture a un très grave problème, qu'elle est immobilisée au garage et qu'il y en a pour 400 euros de réparation sans compter la main d'oeuvre...rnQue peut-il engager contre moi , alors que je l'ai vendue en toute bonne foi ? Il veut me ramener la voiture et que je lui rende l'argent...rnMerci de m'éclairer pour savoir ce que je dois faire.